

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE DE SERVICES

ACHAT D'UNE PRESTATION RH:

- **Mise à jour GPEC industrielle territoriale**
- **Appui Ressources Humaines aux TPE-PME**
- **Gestion du « Vivier de compétences industrielles »**

Table des matières

Préambule.....	3
Contexte et enjeux.....	3
1. Contenu attendu de la prestation.....	3
1.1. Mise à jour de la GPEC industrielle et territoriale	3
1.2. Appui Ressources Humaines aux entreprises (TPE-PME)	3
1.3. Gestion du vivier de compétences industrielles	3
3. Durée du marché	5
4. Publics concernés.....	5
4.1. Les entreprises du territoire d'action adhérentes au GEAR et celles qui souhaitent le devenir.....	5
4.2. Le dispositif « Vivier de compétences industrielles » s'adresse au public portant un intérêt au milieu industriel, à toute personne ayant bénéficié d'une opération d'attractivité ou de reclassement, à tout candidat s'inscrivant dans la démarche.....	5
5. Lieu d'accueil des candidats.....	5
6. Résultats attendus	6
7. Critères de sélection du prestataire.....	6
8. Modalités financières.....	6

Préambule

Dans le cadre du programme d'Investissements Avenir « Emploi et qualification en Romorantinais et Sologne Val de Cher », piloté par le Groupement des Entreprises de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay (G.E.A.R), la Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay (en tant qu'opérateur), lance une consultation pour l'enrichissement d'une offre de services RH à destination des publics demandeurs d'emploi ou en reconversion et des entreprises.

Contexte et enjeux

La Maison de l'Emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay confie l'exploitation à un cabinet spécialisé du « vivier de compétences industrielles » visant à gérer les candidats à la formation et à l'emploi tout au long des différentes étapes pour intégrer l'industrie (du questionnement vers l'industrie à l'intégration au poste).

1. Contenu attendu de la prestation

Le prestataire devra assurer les missions suivantes :

1.1. Mise à jour de la GPEC industrielle et territoriale

Recueil des besoins en ressources humaines à court et moyen terme auprès des entreprises industrielles du territoire d'action.

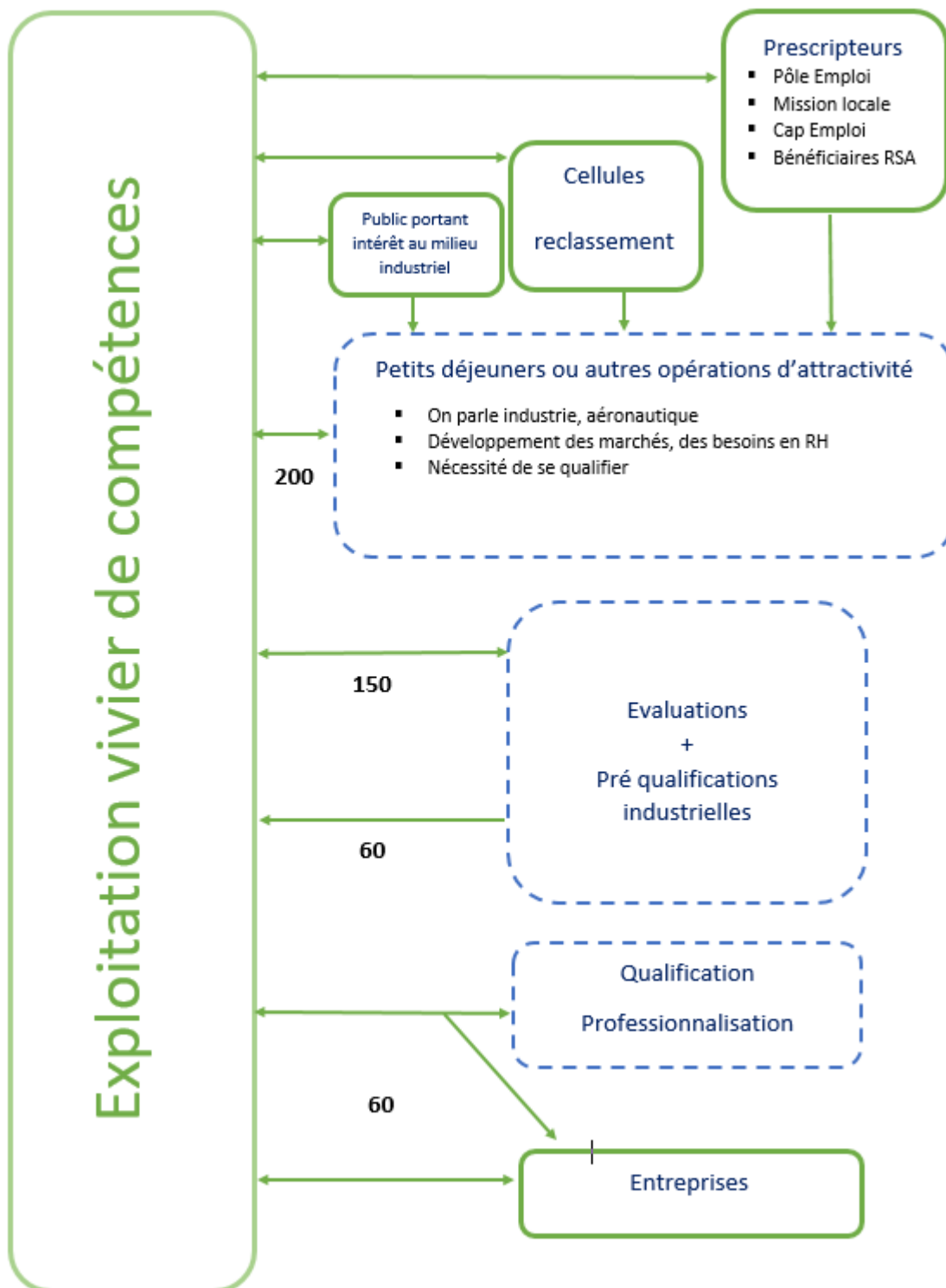
1.2. Appui Ressources Humaines aux entreprises (TPE-PME)

A titre d'exemples

- Réaliser un appui sur la rédaction des fiches de postes
- Venir en soutien aux recrutements (contrat pro, cdd, cdi, intérim etc.)
- ...

1.3. Gestion du vivier de compétences industrielles

Il sera nécessaire de conduire cette action selon le process défini dans le schéma suivant :



- Inscrire les intéressés au « petit déjeuner de l'aéronautique »
- Etre l'interlocuteur privilégié de toutes les personnes intéressées par le monde industriel
- Recevoir les personnes et présenter le dispositif « vivier de compétences »
- Stabiliser avec le prescripteur le statut des personnes
- Construire le parcours professionnel des candidats
- Orienter vers les pré-qualifications mises en place dans le cadre du PIA (Programme Investissement Avenir du GEAR)
- Orienter vers les qualifications délivrées au niveau territorial et régional
- Mettre en relation les candidats et les entreprises en facilitant le recrutement

2. Territoire d'action

Bassin du Romorantinais- Sologne- Val de Cher élargi au nord de l'Indre et Vierzonnais.

3. Durée du marché

La durée du marché est du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017.

4. Publics concernés

4.1. Les entreprises du territoire d'action adhérentes au GEAR et celles qui souhaitent le devenir.

4.2. Le dispositif « Vivier de compétences industrielles » s'adresse au public portant un intérêt au milieu industriel, à toute personne ayant bénéficié d'une opération d'attractivité ou de reclassement, à tout candidat s'inscrivant dans la démarche.

5. Lieu d'accueil des candidats

L'accueil téléphonique devra être assuré au sein de la structure du prestataire.

L'accueil physique devra être assuré à Romorantin-Lanthenay, ou ponctuellement délocalisé en fonction des besoins des candidats.

6. Résultats attendus

- 6.1. Le prestataire devra mettre à jour la GPEC auprès des entreprises industrielles du territoire d'action
- 6.2. Le prestataire devra apporter un appui RH à au moins dix entreprises qui en auront émis le souhait lors des contacts.
- 6.3. Le prestataire doit être en mesure d'accueillir 200 personnes avec un objectif de 60 personnes entrant sur les pré-qualifications industrielles mises en œuvre par le GEAR-PIA et 60 personnes entrant sur les qualifications ou mise en emploi.
- 6.4. Le prestataire doit être en mesure :
- D'assurer un partenariat resserré avec la Commission RH du GEAR et l'équipe PIA
 - D'apporter un livrable en termes de résultats quantitatifs et qualitatifs mensuellement (vers le GEAR et les prescripteurs)
 - D'assurer un partenariat avec les différents organismes de formation (pré qualification et qualification)

7. Critères de sélection du prestataire

Le prestataire sera sélectionné par la Maison de l'emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay sur proposition du Président du GEAR sur les critères suivants liés au respect du présent cahier des charges :

- Expérience et références sur l'accompagnement de candidats, relations entreprises et prescripteurs
- Localisation géographique de l'accueil des candidats
- Réactivité et adaptation selon les besoins individuels
- Qualité de la proposition et présentation de l'équipe intervenante
- Contenu et adéquation de la proposition aux objectifs fixés
- Coût de la prestation

8. Modalités financières

L'organisme sélectionné propose le prix de la prestation globale sur la durée prévue.

- Un premier acompte de 30% sera versé au début de l'action, après signature d'une convention entre l'organisme et la Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay.
- Un second acompte de 50 % à mi-parcours
- Le solde de 20 % à la fin de la prestation, sauf en cas de réserves exprimées après la réception formelle des livrables de la prestation.

Le prix est ferme et non révisable sur la durée totale du marché.

*Les propositions devront parvenir au plus tard le **07/12/2016** par mail à la MDE à contact@maisonemploiromorantin.fr.*